

Le 25 juin 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 25 juin 2013 à 19 h 30.

PRÉSENTS

Madame Manon Trudel, mairesse

Monsieur Yves Charlebois, conseiller
Madame Penny Boulianne, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Monsieur Michel Bourdeau, conseiller
Madame Valerie Kirkman, conseillère

AUSSI PRÉSENT

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier

ÉTAIT ABSENTE

Madame Marlène Lapointe, conseillère

Chacun des membres du conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

2013-06-099 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Yves Charlebois
et **RÉSOLU**

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil du 25 juin 2013 à 19 h 31.

ADOPTÉE

2. MOT DE LA MAIRESSE

2013-06-100 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame Penny Boulianne
et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'ordre du jour sans modification.

ORDRE DU JOUR- AGENDA Séance extraordinaire du conseil du 25 juin 2013	
Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2	MOT DE LA MAIRESSE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
5	GREFFE
5.1	ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 572-6 AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 572 AFIN DE DETACHER UNE

Le 25 juin 2013

	<i>PARTIE DE LA ZONE PUBLIQUE Pa-5 POUR CREER LA NOUVELLE ZONE Pb-8, D'AJOUTER CETTE ZONE A LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES ET DE FIXER UNE NORME DE STATIONNEMENT POUR UN BATIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES</i>
6	<i>PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR</i>
7	<i>LEVÉE DE LA SÉANCE</i>

ADOPTÉE

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

2013-06-101

5.1 **ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 572-6 AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 572 AFIN DE DETACHER UNE PARTIE DE LA ZONE PUBLIQUE Pa-5 POUR CREER LA NOUVELLE ZONE Pb-8, D'AJOUTER CETTE ZONE A LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES ET DE FIXER UNE NORME DE STATIONNEMENT POUR UN BATIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES**

CONSIDERANT QUE le règlement a été déposé aux membres du conseil municipal le mardi 18 juin 2013; et

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, une dispense de lecture est demandée.

*Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau
et RÉSOLU*

D'ADOPTER le règlement numéro 572-6 intitulé :

« Règlement numéro 572-6 amendant le règlement de zonage numéro 572 afin de détacher une partie de la zone publique Pa-5 pour créer la nouvelle zone Pb-8, d'ajouter cette zone à la grille des usages et des normes et de fixer une norme de stationnement pour un bâtiment abritant le service de protection des incendies ».

ADOPTÉE

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2013-06-102

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2013**

*Il est PROPOSÉ par madame Valerie Kirkman
et RÉSOLU*

DE LEVER la séance extraordinaire du conseil du 25 juin 2013 à 19 h 33.

ADOPTÉE

*Manon Trudel, M.Sc.A
Mairesse*

*Ron Kelley
Directeur général et secrétaire-trésorier*